



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion extraordinaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2015-2016**, tenue le mardi 8 mars 2016 à 13 h 30 au théâtre Saint-Denis 2, 1594, rue Saint-Denis.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de la 3^e réunion extraordinaire tenue le 29 janvier 2016, et du procès-verbal de la 4^e réunion extraordinaire tenue le 22 février 2016
 4. Informations
 5. État de la négociation
 6. Plénière
 7. Poursuite de la négociation
 - 7.1 Vote sur l'offre de la direction de l'UQAM
 - 7.2 Demande d'intensification de la négociation
 - 7.3 Moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève
-

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du Syndicat, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Julie Lavigne, appuyée par Olga Navarro-Flores, Lucie Robert, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Rachel Chagnon, appuyée par Alain Grenier, l'ordre du jour est adopté sans modification.

3. Adoption du procès-verbal de la 3^e réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2015-2016, tenue le 29 janvier 2016, et du procès-verbal de la 4^e réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2015-2016, tenue le 22 février 2016

Sur proposition d'Étienne Gagnon, appuyée par Mona Trudel, le procès-verbal de la 3^e réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2015-2016, tenue le 29 janvier 2016 est adopté sans modification.

Sur proposition de Dominique Lapointe, appuyée par Sylvie Fortin, le procès-verbal de la 4^e réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2015-2016, tenue le 22 février 2016 est adopté sans modification.

4. Informations

La parole est donnée à la présidente, Michèle Nevert, qui rappelle que, lors de sa dernière réunion, l'Assemblée générale a donné au Comité exécutif le mandat de déclencher, s'il le jugeait opportun, trois jours de grève les 8, 9 et 10 mars 2016. Nous avons par la suite reçu un certain nombre de courriels, de lettres et de téléphones où chacun et chacune nous ont fait part de son point de vue; des points de vue par ailleurs diamétralement opposés. Le ton des propos a aussi été très divers, allant

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

d'encouragements très chaleureux jusqu'à, heureusement assez rarement, un ton empreint d'agressivité. Si la présidente relate ces incidents à l'Assemblée générale, c'est moins, dit-elle, pour faire part des états d'âme du Comité exécutif, que pour rappeler qu'il est inacceptable que les employés du SPUQ aient à subir la colère des collègues.

Par rapport aux trois journées de grève, nous avons lu les opinions et réfléchi, comme nous le faisons depuis plusieurs mois. Dans les faits, notre convention collective est échue depuis trois ans et nous sommes en négociation depuis deux ans, alors que les courriels, les résolutions, de même que les démarches pour qu'il se présente devant la communauté, que nous lui avons fait parvenir depuis deux ans, sont restés lettre morte. Nous en avons conclu qu'à la suite de la menace des trois jours de grève et de la pétition signée par plus de 530 professeures, professeurs, la direction avait décidé enfin de bouger. Et, de fait, tel qu'il l'écrivait dans sa lettre, des propositions ont été apportées à la table de négociation. Dans cette lettre, le recteur mentionne qu'une séance supplémentaire a été ajoutée, toutefois, cette séance-là avait été ajoutée bien avant la pétition. Toujours est-il que, compte tenu de l'existence de ces propositions, le Comité exécutif, en concertation avec le Comité de négociation et le Conseil exécutif, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de décréter les trois jours de grève.

Parallèlement cependant, à l'occasion des courriels, des téléphones et des discussions tenues avec plusieurs collègues, plusieurs ont exprimé leur embarras de ne pouvoir assister aux réunions de l'Assemblée générale, car elles coïncident souvent avec les périodes où ils, elles donnent leurs cours. C'est pour cette raison, en prenant en compte, qui plus est, que les pressions un peu plus dures que nous avons commencé à exercer avaient un effet sur la direction, que nous avons décidé de déclencher une journée de grève. Cela nous amène à réfléchir sur le format que devrait prendre une prochaine réunion de l'Assemblée générale si d'autres offres étaient apportées, un vendredi après-midi, un samedi, une journée de grève... nous y reviendrons.

Puisque ces trois jours avaient été votés par l'Assemblée générale, plusieurs collègues se sont répartis en comités de mobilisation pour préparer ces journées dans le cas où elles seraient utilisées. Nous tenons à les remercier, car leur travail a été très important, non seulement en terme d'affiches et de tracts, mais aussi d'écriture et de la mise sur pied de quatre ateliers qui ont été conçus et organisés. Trois d'entre eux n'auront pas lieu. C'est aujourd'hui le 8 mars et un de ces ateliers s'intitulait « Être professeure à l'UQAM »; il devait être présenté cet après-midi, à la suite de celui de ce matin sur le financement des universités. Nous regrettons cette annulation, mais ce matin, qui plus est, la collègue externe que nous devons recevoir, Louise Briand, s'est désistée à la suite du décès d'un membre proche de sa famille. Deux autres ateliers étaient également prévus : « L'UQAM : une université comme les autres? » et « Pourquoi j'ai choisi l'UQAM ». Nous désirons remercier toutes les professeures, tous les professeurs, parmi lesquels beaucoup de femmes, qui avaient accepté de participer à ces tables rondes qui verront le jour, nous l'espérons, à d'autres occasions.

4. État de la négociation

La parole est donnée au 1^{er} vice-président, Michel Laporte, qui rappelle qu'à la dernière réunion de l'Assemblée générale, le 22 février 2016, le Comité de négociation s'était réuni à 55 reprises avec les porte-parole de l'administration. Depuis, deux rencontres de conciliation se sont tenues le 29 février et le 3 mars. Le 29 février, la conciliatrice, que nous avons informée de notre mandat de grève, nous a dit que les porte-parole de la direction étaient d'accord pour ajouter une date de rencontre le 11 mars. À l'expression de notre déception devant si peu d'empressement à négocier, la conciliatrice nous a dit que la faute lui revenait en propre puisqu'elle n'avait pas d'autre disponibilité à offrir. Lors de cette rencontre, nous avons

complété notre dépôt sur les clauses normatives, en acceptant des *statu quo* là où il n'y avait pas de reculs, pour pouvoir enfin aborder les clauses à incidence financière. Le 3 mars, la direction de l'UQAM déposait finalement des offres qui couvraient la liste des priorités votées par l'Assemblée générale le 30 novembre 2015, soit : l'augmentation du plancher d'emploi par la création de nouveaux postes de professeures et professeurs; le respect de la moyenne cible aux études supérieures; la définition, les rôles et les mandats des responsables de fonctions académiques dans le respect des valeurs de gestion participative, de collégialité et de souveraineté des unités de base de l'UQAM et avec l'assurance qu'aucun de ces mandats ne pourra être modifié sans entente avec le syndicat; le soutien à la recherche et à la création de toutes les professeures, tous les professeurs; et un rattrapage salarial aligné sur les échelles de traitement en vigueur dans les universités québécoises.

Le lendemain, le 4 mars, la direction écrivait au corps professoral : « *Une séance en présence de la conciliatrice a eu lieu hier, le 3 mars. Afin de parvenir rapidement à une entente, la Direction de l'Université a procédé, depuis plusieurs rencontres, au retrait de nombreuses demandes, a soumis de nouvelles propositions et offert le statu quo dans les cas où les positions semblaient irréconciliables entre les parties.* » Enfin, après 55 rencontres et de nombreux moyens de pression, il était plus que temps que la direction bouge. Pour faire bonne mesure, nous avons aussi accepté des *statu quo* là où cela ne représentait pas de recul par rapport à notre convention actuelle et là où nous avons testé le maintien indéfectible de nos appuis par l'Assemblée générale. Il appert que ce à quoi tient le plus le corps professoral est précisément ce que rejette le plus fortement la direction. En effet, le document « État de la négociation au 3 mars 2016 », distribué par courriel aux membres du SPUQ, donne l'impression de contenir beaucoup de *statu quo*. Cependant, on constate que la plupart de ces *statu quo* de la direction portent sur des clauses que le corps professoral juge essentiel d'améliorer.

La 2^e vice-présidente, Henriette Bilodeau, est invitée à présenter l'état actuel de la négociation afin de permettre à l'Assemblée de juger l'offre de la direction. Elle illustre son propos à l'aide d'une présentation PowerPoint dont la structure reprend les cinq priorités identifiées par l'Assemblée générale le 30 novembre 2015, auxquelles a été ajouté un sixième bloc qui couvre des aspects importants de nos conditions de travail.

I. Augmentation du plancher d'emploi par la création de nouveaux postes de professeures et professeurs;

Le plancher d'emploi est le nombre de professeures, professeurs minimal dont on veut se doter pour atteindre un certain ratio professeurs/étudiants qui assurera la qualité de l'encadrement pédagogique. C'est une norme à établir pour tenter d'améliorer la situation. Ce ratio a été établi à partir de la moyenne québécoise qui est de 1/20, alors qu'à l'UQAM il est présentement d'environ 1/25,4. Nos demandes exprimaient le souhait d'une augmentation significative du plancher d'emploi. Dans sa dernière offre, la direction a retiré sa demande d'abolir le plancher d'emploi (c'est-à-dire un plancher d'emploi fluctuant selon les ressources financières de l'UQAM) et a offert de maintenir le *statu quo* jusqu'en 2020 (plancher de 1155 postes), sans création de nouveaux postes de professeurs réguliers ou substituts. Cela signifie concrètement un alourdissement de la tâche de chacun, chacune. La direction a toutefois accepté d'augmenter le plancher d'emploi par l'intégration graduelle (10 postes/an sur 4 ans) des 40 postes qui ne sont pas présentement comptabilisés dans le plancher d'emploi (directions de chaire du Canada, professeurs sous octroi, etc.). Même s'ils ne sont pas comptabilisés au plancher d'emploi, ces 40 postes représentent 40 personnes qui sont présentement à l'emploi de l'UQAM et qui sont dans les faits de la main-d'œuvre active. Pour nous, il était important que ces postes soient intégrés au plancher d'emploi parce que, dans l'état actuel des choses, ces professeures, professeurs ne seront pas remplacés au moment de leur retraite, ce qui signifie une diminution à terme du corps

professoral. Cela dit, cette intégration ne signifie pas une amélioration du ratio professeurs/étudiants à l'UQAM.

II. La moyenne cible

La moyenne cible est la moyenne d'étudiants par groupe-cours à l'échelle de l'UQAM. Le 30 novembre 2015, l'Assemblée générale exprimait le souhait de diminuer de deux points la moyenne cible au premier cycle (passage de 41 à 39) et exigeait, par voie de résolution, que l'Université s'engage à respecter la moyenne cible aux études supérieures. À ces demandes, la direction a répondu qu'elle désirait le *statu quo* au premier cycle (maintien de la moyenne cible à 41) et l'augmentation des cibles aux cycles supérieurs. Plus précisément, la direction souhaite adopter des cibles variables (de 12 à 20 étudiants dans les programmes de DESS et de maîtrise; de 4 à 8 étudiants au doctorat). Ces variations seraient dépendantes du type de programme (programmes de recherche et programmes professionnels).

III. Gestion participative, collégialité et souveraineté des unités de base

À cet égard, toutes les demandes syndicales sont écartées par la direction, qui refuse de définir les rôles et responsabilités des comités de programme(s), des vice-doyennes et vice-doyens ainsi que des doyennes et doyens. Notamment, la direction refuse d'inscrire que la doyenne, le doyen n'est pas le supérieur hiérarchique des professeures, professeurs et qu'elle, qu'il tire ses mandats des unités de base. Elle refuse aussi de créer des postes d'adjointe, d'adjoint aux directions et d'octroyer des dégrèvements supplémentaires pour les grandes unités ou pour les évaluations de programme. Fait à noter cependant : la direction désire octroyer aux vice-doyennes et vice-doyens un troisième dégrèvement, ce que n'avait pas demandé le SPUQ, mais refuse que celles-ci, ceux-ci soient élus par le corps professoral de leur faculté.

La direction refuse aussi d'ajouter des responsabilités à la Commission des études qui prendraient la forme de recommandations budgétaires et de projets académiques. Très révélateur aussi est le refus de la direction d'inscrire dans la convention collective que l'Université s'engage à respecter ses propres politiques et règlements, et aussi à ne pas modifier les rôles et responsabilités des fonctions académiques.

En plus de ces refus, la direction demande que les représentants, représentantes du corps professoral soient désignés par Omnivox.

IV. Soutien à la recherche et à la création

La direction refuse quatre demandes syndicales soit : la création d'un fonds dédié à la recherche et à la création pour chaque professeure, professeur; l'augmentation du nombre de dégrèvements alloués pour la recherche et la création; un dégrèvement pour la direction d'une revue savante; l'assurance de locaux et de ressources pour la recherche et la création « *dans la mesure où les ressources le permettent* ».

Concernant le Fonds C, la direction refuse le principe proposé par le SPUQ selon lequel sa valeur représente 60 % du coût d'une charge de cours; elle propose plutôt le passage de 5000 \$ à 6000 \$ pour la conversion de cours supplémentaire en Fonds C. Elle offre aussi d'augmenter graduellement les frais connexes lors d'un congé sabbatique de 12 mois (15 % pendant 4 ans, c'est-à-dire un passage de 1750 \$ à 3040 \$).

V. Rattrapage salarial

Au niveau de la rémunération, la direction refuse toutes les demandes syndicales, soit : la majoration de l'échelle de traitement en sus de la *Politique salariale gouvernementale* (PSG) afin de rattraper les autres

professeures, professeurs du réseau universitaire québécois; l'élimination graduelle de la catégorie I; et l'augmentation des primes de responsabilités.

L'offre de la direction consiste à majorer la catégorie I, dans laquelle il n'y a présentement aucun membre du SPUQ; d'offrir une majoration de l'échelle de traitement selon la PSG, que l'on ne connaît pas encore, jusqu'en 2020; et enfin, la direction demande que la durée de la convention collective soit de 4 ans à compter de la signature.

La 2^e vice-présidente rappelle qu'avant 2009, les salaires du corps professoral de l'UQAM étaient de 9 % inférieurs à la moyenne des échelles de traitement du réseau de l'UQ. À la fin de la convention collective en 2013, ce retard avait été rattrapé. À l'heure actuelle, le traitement des professeurs, professeures de l'UQAM est de 4 % inférieur à la moyenne. Devrons-nous attendre une autre convention pour, peut-être, combler ce retard?

Historiquement, le corps professoral a toujours été très accommodant avec les directions qui se sont succédé. À plusieurs reprises depuis la fin des années 1990, le corps professoral a réduit ses demandes salariales pour accommoder la direction, qui avait toujours des difficultés financières. En 2009, le retard accumulé était de 9 % par rapport aux autres universités. Il faudrait s'en souvenir.

VI. Autres conditions de travail

L'offre patronale contient aussi plusieurs demandes de reculs par rapport à la convention collective actuelle. Au niveau de la liberté universitaire, l'Université refuse de reconnaître l'autonomie professionnelle (choix du matériel pédagogique, conditions d'enseignement); elle demande une prolongation de la période de probation avant la permanence; elle demande le retrait du droit de vote de la professeure, du professeur lors de son évaluation; elle demande une diminution de la période de la retraite graduelle qui passerait de 3 à 2 ans.

De plus, l'administration refuse d'autres demandes légitimes telles que la reconnaissance pour la conception de cours en ligne ou le retrait au Conseil d'administration du droit de refuser le renouvellement de contrat ou l'octroi de la permanence malgré un avis favorable de l'Assemblée départementale. Elle refuse aussi d'améliorer l'admissibilité au congé sabbatique et d'améliorer les congés parentaux.

VII. Résumé des gains obtenus

En somme, les gains obtenus après 57 séances de négociation sont les suivants : 1000 \$ additionnels pour le Fonds C; ajout de 15 % des frais connexes pour le congé sabbatique de 12 mois; abolition du préambule et dissociation du plan annuel de travail de l'évaluation; prise en compte des réalisations depuis l'entrée en fonction en vue de l'acquisition de la permanence; embauche au 1^{er} juin; ajouts à la description de la tâche professorale (coordination, mentorat...); dégrèvements supplémentaires pour les vice-doyens, vice-doyennes (offre de la direction); intégration des 40 postes de professeures, professeurs hors plancher d'emploi; à la retraite, obtention automatique du statut de professeur associé durant 3 ans.

La présidente du SPUQ conclut la présentation en rappelant qu'à l'automne plusieurs collègues avaient demandé que l'Assemblée générale établisse des priorités, ce qui a été fait le 30 novembre 2015. Le rapport du Comité de négociation nous apprend que les cinq demandes de l'Assemblée générale (augmentation du plancher d'emploi par la création de nouveaux postes; respect de la moyenne cible aux études supérieures; définition, rôles et mandats des responsables de fonctions académiques dans le respect des valeurs de gestion participative, de collégialité et de souveraineté des unités de base et assurance qu'aucun de ces mandats ne

pourra être modifié sans entente avec le syndicat; soutien à la recherche et à la création de toutes les professeures, tous les professeurs; rattrapage salarial) ont toutes été refusées par la direction.

Nous sommes nombreux à avoir remarqué depuis plusieurs mois que l'on assiste à des tentatives de modification du fonctionnement des instances, tant dans leur organisation, au niveau des structures, que dans les processus décisionnels. Nous souhaitons rappeler également à l'Assemblée générale que ni le recteur ni le vice-recteur à la Vie académique n'ont été élus sur un programme avoué, quand ils ont posé leur candidature, de modifier le fonctionnement des instances qui caractérisent l'UQAM depuis sa fondation.

Pour toutes ces raisons, le Comité exécutif et le Comité de négociation recommandent le rejet des offres patronales.

6. Plénière

La présidente d'assemblée ouvre la période de discussion plénière qui sera limitée, dans un premier temps, à 60 minutes, chaque intervention étant limitée à 3 minutes.

Des intervenants demandent des précisions sur les paramètres de la PSG, l'effet de l'intégration des 40 postes sur le plancher d'emploi, la valeur des cours supplémentaires en banque, la moyenne cible aux cycles supérieurs, la durée requise pour l'obtention de la permanence, les clauses concernant la liberté universitaire et les congés de maternité, la création du Fonds R.

Plusieurs intervenants expriment les raisons pour lesquelles les membres du SPUQ doivent rejeter les offres patronales.

7. Poursuite de la négociation

7.1 Vote sur l'offre de la direction de l'UQAM

La présidente d'assemblée précise que le vote du projet de résolution se fera par scrutin secret.

Sur proposition de Julie Lavigne, appuyée par Stéphanie Bernstein, Francis-Dupuis-Déri, Michel Lacroix, Jean-François Hamel, Olga Navarro-Flores, Thérèse St-Gelais, Rémi Bachand, Sylvain Allard et Martin Petitclerc sont nommés scrutateurs, scrutatrices.

Le secrétaire général, Louis Martin, lit le projet de résolution.

16AG436 Rejet de l'offre de la direction de l'UQAM du 3 mars 2016

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le projet de convention collective du SPUQ voté à l'unanimité lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2014;

ATTENDU que ni le recteur ni le vice-recteur à la Vie académique n'ont été élus sur un programme avoué qui consiste à modifier le fonctionnement des instances qui caractérise l'UQAM depuis sa fondation dans leur organisation tant au niveau des structures que de leur processus décisionnel collégial;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 6 novembre 2015 intitulée « Gestion participative et collégialité à l'UQAM » adoptée à forte majorité (3 contres, 3 abstentions) qui « réaffirme son attachement aux principes de démocratie et de collégialité, piliers de la structure et du fonctionnement institutionnel et organisationnel de l'UQAM tels qu'inscrits

dans la convention collective du SPUQ; à la souveraineté des unités de base (unités de programme, départements, centres et laboratoires de recherche, instituts); au fait que les responsables de fonctions académiques tirent leur autorité des unités de base qu'ils, elles représentent; et réaffirme son adhésion à ces principes portés par le projet de convention collective »;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du 30 novembre 2015 intitulée « Conciliation et poursuite de la négociation » adoptée à l'unanimité exigeant « *le dépôt par la direction de propositions satisfaisantes en vue du renouvellement de la convention collective des professeures, professeurs portant notamment sur les points suivants : l'augmentation du plancher d'emploi par la création de nouveaux postes de professeures et professeurs; le respect de la moyenne cible aux études supérieures; la définition, les rôles et les mandats des responsables de fonctions académiques dans le respect des valeurs de gestion participative, de collégialité et de souveraineté des unités de base de l'UQAM et avec l'assurance qu'aucun de ces mandats ne pourra être modifié sans entente avec le syndicat; le soutien à la recherche et à la création de toutes les professeures et de tous les professeurs; un rattrapage salarial aligné sur les échelles de traitement en vigueur dans les universités québécoises »;*

ATTENDU que les offres présentées par la direction de l'UQAM lors de la réunion de conciliation du 3 mars 2016 ne comprennent aucune réponse satisfaisante sur les points identifiés comme prioritaires par l'Assemblée générale et qu'elles comportent, qui plus est, de nombreux reculs par rapport à la convention collective actuelle;

ATTENDU que les maigres gains obtenus après 57 séances de négociation ne pourraient compenser les effets néfastes de ces reculs sur nos conditions de travail et l'organisation collégiale de notre Université;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REJETTE les offres présentées par la direction de l'UQAM lors de la réunion de conciliation du 3 mars 2016.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pour les offres patronales : 141
Contre les offres patronales : 539
Annulés : 2

7.2 Demande d'intensification de la négociation

Le secrétaire général, Louis Martin, lit le deuxième projet de résolution.

Demande d'intensification de la négociation

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU les 57 rencontres de négociation depuis juin 2014;

ATTENDU les demandes répétées des Assemblées départementales et des Assemblées générales d'une accélération du processus de négociation;

- ATTENDU la pétition intitulée « Pour une intensification des négociations et un règlement » signée par 537 professeures et professeurs demandant au recteur de donner au comité de négociation patronal « *le mandat de tenir au moins 2 rencontres de négociation par semaine jusqu'à ce que nous parvenions à une entente* »;
- ATTENDU que dans sa réponse aux signataires le recteur « *assure [souhaiter d'en arriver] rapidement à une entente en ce qui a trait à [notre] convention collective* », qu'il informe que « *la Direction [a] déjà demandé d'accroître le nombre de rencontres de façon substantielle, quitte à ce que la partie patronale siège en minorité* » et qu'il annonce que « *chacun des représentants, représentantes de la partie patronale s'est vu demander de dégager provisoirement des plages horaires en prévision de nouvelles rencontres* »;
- ATTENDU que l'ajout d'une nouvelle rencontre, le 11 mars, a été annoncé à la séance de négociation du lundi 29 février 2016, avant l'envoi de la pétition au recteur, et qu'elle ne saurait, qui plus est, constituer à elle seule un accroissement substantiel « *du nombre de rencontres* »;
- ATTENDU que l'agenda de la conciliatrice ne lui permet pas d'augmenter de façon significative le nombre de séances;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- DEMANDE à son Comité de négociation de poursuivre la négociation jusqu'au dépôt d'une entente acceptable;
- EXIGE de la direction de l'UQAM qu'elle mandate ses représentantes, représentants à se présenter à au moins deux rencontres de négociation par semaine, avec ou sans conciliatrice, et ce, « *quitte à ce que la partie patronale siège en minorité* »;
- DEMANDE au Comité exécutif de convoquer, s'il le juge opportun, une Assemblée générale extraordinaire le jeudi 24 mars 2016 pour faire le point sur l'état d'avancement de la négociation.

Il est demandé d'ajouter un attendu faisant état du résultat du vote par lequel l'Assemblée générale rejette à 79 % les offres patronales.

16AG437 Demande d'intensification de la négociation

- ATTENDU les 57 rencontres de négociation depuis juin 2014;
- ATTENDU le rejet à 79 % par l'Assemblée générale des offres présentées par la direction l'UQAM lors de la réunion de conciliation du 3 mars 2016;
- ATTENDU les demandes répétées des Assemblées départementales et des Assemblées générales d'une accélération du processus de négociation;
- ATTENDU la pétition intitulée « Pour une intensification des négociations et un règlement » signée par 537 professeures et professeurs demandant au recteur de donner au comité de négociation patronal « *le mandat de tenir au moins 2 rencontres de négociation par semaine jusqu'à ce que nous parvenions à une entente* »;

ATTENDU que dans sa réponse aux signataires le recteur « assure [souhaiter d'en arriver] rapidement à une entente en ce qui a trait à [notre] convention collective », qu'il informe que « la Direction [a] déjà demandé d'accroître le nombre de rencontres de façon substantielle, quitte à ce que la partie patronale siège en minorité » et qu'il annonce que « chacun des représentants, représentantes de la partie patronale s'est vu demander de dégager provisoirement des plages horaires en prévision de nouvelles rencontres »;

ATTENDU que l'ajout d'une nouvelle rencontre, le 11 mars, a été annoncé à la séance de négociation du lundi 29 février 2016, avant l'envoi de la pétition au recteur, et qu'elle ne saurait, qui plus est, constituer à elle seule un accroissement substantiel « du nombre de rencontres »;

ATTENDU que l'agenda de la conciliatrice ne lui permet pas d'augmenter de façon significative le nombre de séances;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DEMANDE à son Comité de négociation de poursuivre la négociation jusqu'au dépôt d'une entente acceptable;

EXIGE de la direction de l'UQAM qu'elle mandate ses représentantes, représentants à se présenter à au moins deux rencontres de négociation par semaine, avec ou sans conciliatrice, et ce, « quitte à ce que la partie patronale siège en minorité »;

DEMANDE au Comité exécutif de convoquer, s'il le juge opportun, une Assemblée générale extraordinaire le jeudi 24 mars 2016 pour faire le point sur l'état d'avancement de la négociation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève

Des intervenants suggèrent d'utiliser la deuxième journée de grève votée le 31 mars 2015 comme moyen de pression et pour convoquer une Assemblée générale le 24 mars 2016.

16AG438 Journée de grève

ATTENDU les 57 rencontres de négociation depuis juin 2014;

ATTENDU le rejet à 79 % par l'Assemblée générale des offres présentées par la direction l'UQAM lors de la réunion de conciliation du 3 mars 2016;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Rachel Chagnon, appuyée de Geneviève Pagé,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

AUTORISE le Comité exécutif à utiliser la 2^e journée de grève votée le 31 mars 2015 si la négociation ne progresse pas de façon satisfaisante.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Levée de la réunion à 17 h 25.

La présidente,

Le secrétaire général,

Michèle Nevert

Louis Martin

Liste des documents remis (Assemblée générale extraordinaire du SPUQ, mardi 8 2016)

1. Projet d'ordre du jour
2. SPUQ, procès-verbal de la 3^e réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2015-2016, tenue le 29 janvier 2016
3. SPUQ, procès-verbal de la 4^e réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2015-2016, tenue le 22 février 2016
4. SPUQ, projet de résolution : « Rejet de l'offre de la direction de l'UQAM du 3 mars 2016 »
5. SPUQ, projet de résolution : « Demande d'intensification de la négociation »
6. SPUQ : « Renouvellement de la convention collective des professeures, professeurs : État de la négociation au 3 mars 2016 »